



République Française  
Département ILLE ET VILAINE  
Arrondissement Fougères-Vitré  
**Commune de Lécousse**

**Délibération du Conseil Municipal  
Séance du Jeudi 2 Juin 2022**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	19	23

L'an 2022, le 2 Juin à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Lécousse s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame PERRIN Anne, Maire de Lécousse, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 27/05/2022 et affichés à la porte de la Mairie le 27/05/2022.

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Anne PERRIN, Maire ; Hubert COUASON, Christophe DRUGEOT, Fabienne ÉON, Jean-François BUFFET, Elise COSME, Adjointe ; Monique BODIN, Sylvain COTTO, Guylène DUCLOS, Sébastien ETIENNOUL, Magali FONTAINE, Nicolas FOUGERAY, Cédric HELLOUIN, Ahmed MDINI, Adeline OLLIVIER, Claudie ROGER, Jean-Pierre ROGER, Claire SALLÉ, Martine SUPIOT, Conseillers municipaux.

Excusé(s) : Sylvain BAUCHER (pouvoir à Sylvain COTTO), Anaïs JOURDAN (pouvoir à Adeline OLLIVIER), Marylène LE BERRIGAUD (pouvoir à Hubert COUASON), Didier VALLÉE (pouvoir à Christophe DRUGEOT).

Secrétaire de séance : Nicolas FOUGERAY

**Objet de la délibération n°2022\_053 – ALSH - Tarification 2022/2023**

Rapporteur : Fabienne ÉON

**Sur proposition de la commission et à l'unanimité, le Conseil municipal fixe comme suit les tarifs et participations pour une application à compter du 8 juillet 2022 et jusqu'au 9 juillet 2023 (fin de l'année scolaire 2022/2023).**

**Tarifs :**

Quotient f familial CAF/MSA	Journée Repas compris		Demi-journée Sans repas		Demi-journée Avec repas	
	Lécousse	Extérieurs*	Lécousse	Extérieurs*	Lécousse	Extérieurs*
QF1 : 0 à 600 €	10,55 €	15,65 €	3,70 €	6,30 €	7,40 €	9,95 €
QF2 : 601 à 900 €	11,60 €	16,70 €	4,25 €	6,80 €	7,90 €	10,45 €
QF3 : 901 à 1300 €	12,60 €	17,70 €	4,75 €	7,30 €	8,40 €	11,00 €
QF4 : + de 1300 €	13,60 €	18,70 €	5,25 €	7,80 €	8,95 €	11,50 €

\* Extérieurs : enfants non domiciliés sur la commune de Lécousse.

Il est également décidé de maintenir le tarif pénalité pour retard de 5 €.

Envoyé en préfecture le 03/06/2022

Reçu en préfecture le 03/06/2022

Affiché le

**- 3 JUIN 2022**



ID : 035-213501505-20220602-2022\_053-DE

**Participations complémentaires aux différentes activités et sorties proposées dans le cadre de l'ALSH :**

		<b>QF1 : 0 à 600 €</b>	<b>QF2 : 601 à 900 €</b>	<b>QF3 : 901 à 1 300 €</b>	<b>QF4 : + de 1300 €</b>
<b>Prestation extérieure catégorie 1</b>		3 €			
<b>Prestation extérieure catégorie 2</b>		6 €			
<b>Prestation extérieure catégorie 3</b>		9 €			
<b>Prestation extérieure catégorie 4</b>		12 €			
<b>Séjour 7-9 ans (forfait 2 nuits, / 3 jours)</b>	<b>Lécousse</b>	90 €	100 €	105 €	110 €
	<b>Extérieurs*</b>	105 €	115 €	120 €	125 €
<b>Séjour 9-11 ans (forfait 3 nuits / 4 jours)</b>	<b>Lécousse</b>	130 €	140 €	150 €	160 €
	<b>Extérieurs*</b>	150 €	160 €	170 €	180 €
<b>Séjour 11-16 ans (forfait 4 nuits / 5 jours)</b>	<b>Lécousse</b>	150 €	160 €	170 €	180 €
	<b>Extérieurs*</b>	160 €	170 €	180 €	190 €

\* *Extérieurs : enfants non domiciliés sur la commune de Lécousse.*

Pour extrait conforme au registre,

Lécousse, le 03/06/2022

Anne PERRIN

Maire de Lécousse

